

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
  M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
  M. MARIO DUMAIS, commissaire  
  M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 25

Séance tenue le 27 novembre 2002, à 19 h 30  
Saint-Jean-Marie-Vianney  
160, rue Laval  
Gatineau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2002 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	
DENIS SANFAÇON.....	7
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	12
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	
MARC DUBREUIL .....	15
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	
LOUIS-MARIE POISSANT .....	19
REPRISE DE LA SÉANCE .....	24
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	24

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Et, bienvenue à cette quatrième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je me présente. Je suis Louise Boucher, je préside cette Commission d'enquête et d'audiences publiques qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre, monsieur André Boisclair, en sa qualité de ministre de l'Environnement. Cette Commission est également constituée de messieurs André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Je précise que nous avons été assermentés tous les quatre devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20 C'est en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* que nous aurons, ensemble, à discuter et à analyser le secteur de la production porcine au Québec.

25 Nous avons amorcé, le 22 octobre dernier, cette consultation publique à Saint-Hyacinthe par une soirée d'ouverture où, au cours de laquelle, des personnes invitées par la Commission et des citoyens présents dans la salle ont fait état de leur vision respective du mandat de la Commission, de la consultation publique et des attentes qu'elle suscite.

30 Des séances thématiques au nombre de vingt ont suivi et ont permis de rassembler les connaissances actuelles relatives aux différentes dimensions de la question. Alors, six grands thèmes ont été abordés lors de ces séances. Ces thèmes sont les modes actuels de production porcine; les impacts écologiques et les solutions techniques et technologiques; la santé; les dimensions économiques; le cadre juridique régissant les activités agricoles et la production porcine; et le développement durable.

35 La Commission a produit et est en train de produire, à la suite de ces séances thématiques, six cahiers synthèses qui comportent un résumé de chacune des conférences que l'on a pu entendre et la liste des éléments qui ont été abordés lors de la période des questions. Alors, vous avez un exemplaire à l'arrière de la salle du premier résumé qui a été complété et qui porte sur les modes actuels de production porcine au Québec. Ce document est également dans le site Internet de la Commission et dans les centres de consultation qui ont été ouverts. Et  
40 les autres devraient suivre très, très prochainement.

Nous poursuivons, ce soir, à Gatineau, la deuxième étape de la consultation publique, ce qu'il est convenu d'appeler la première partie de l'audience publique. C'est l'occasion qui vous est donnée d'adresser des questions à la Commission, afin de compléter l'information

45 reçue lors des séances thématiques ou dans les documents déposés et, ainsi, obtenir un tableau complet de la situation locale et régionale.

Ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion. C'est le moment de poser toutes les questions qui amélioreront votre compréhension du secteur de la production porcine.

50

Cette première partie se terminera le 6 février à Sainte-Marie-de-Beauce. La Commission visitera donc seize municipalités à cette occasion.

55

Lors de la seconde partie de l'audience qui fera l'objet d'une deuxième tournée régionale, toute personne, toute municipalité ou tout groupe intéressé pourra exprimer son opinion et ses préoccupations à la Commission. L'information relative aux modalités, dates et lieux de cette seconde tournée sera précisée ultérieurement mais, peut-être à titre indicatif, j'aimerais vous dire que ça ne se fera pas avant la mi-mars 2003.

60

Durant la première partie de l'audience publique, la Commission a requis la présence de personnes-ressources de différents ministères et organismes, que je vous présente dès maintenant et qui agiront à titre, comme le nom le dit, à titre de personnes-ressources, afin de répondre à nos questions. Je les inviterais à nous indiquer au micro, s'il y a lieu, quelles sont les autres personnes de leur ministère ou organisme qui seront également disponibles pour

65

Je vais commencer par le ministère de l'Agriculture. Monsieur Denis Sanfaçon est le porte-parole du ministère de l'Agriculture. Bonsoir, monsieur Sanfaçon!

70

**M. DENIS SANFAÇON :**

Bonsoir!

75

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous invite à nous présenter les gens qui vous accompagnent.

80

**M. DENIS SANFAÇON :**

Bonsoir, madame la présidente! Alors, je suis accompagné ce soir du directeur régional de la région, monsieur Yves Lévesque, à ma droite, ainsi que de madame Hélène Brassard, madame Raymonde Fortin, monsieur Michel Ouellet, madame Geneviève Rousseau et monsieur Robert Fillion.

85

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir! Nous avons également monsieur Claude Robitaille qui est porte-parole de La Financière agricole. Bonsoir, monsieur Robitaille!

90 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bonsoir, madame la présidente! Alors, je suis accompagné de monsieur Gaëtan Malo et monsieur Daniel Richard, tout au cours des séances.

95 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, messieurs!

Également, nous avons monsieur Louis-Marie Poissant, qui est porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux. Bonsoir, monsieur Poissant!

100

**M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Bonsoir!

105

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes seul?

**M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

110

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

115

D'accord.

**M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

120

S'il y a des questions auxquelles je ne peux pas répondre, je peux toujours référer à Benoît Gingras où j'aurai la réponse demain, j'imagine.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

125

De l'autre côté, le ministère de l'Environnement et son porte-parole, monsieur Pierre Fortin. Bonsoir, monsieur Fortin!

**M. PIERRE FORTIN :**

130

Bonsoir, madame la présidente! Je suis accompagné de monsieur Marc Dubreuil, qui est le directeur régional, ici dans la région.

**LA PRÉSIDENTE :**

135           Bonsoir!

**M. PIERRE FORTIN :**

140           De Léon Martin, qui est le directeur régional adjoint, de Daniel Dubuc, Claude Fortin, Serge Provencher, Jacques Lavigne qui est de la Direction de la coordination opérationnelle, de Denis Boutin, Raynald Gagnon et Serge Bouchard.

**LA PRÉSIDENTE :**

145           Alors, bonsoir, messieurs!

          Nous avons également monsieur Jean Nadeau du ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Bonsoir, monsieur Nadeau!

**M. JEAN NADEAU :**

150           Bonsoir, madame la présidente! Je suis accompagné, ce soir, de monsieur Daniel Joseph Chapdeleine qui est de la Direction régionale de Gatineau, qui est dans la salle et pourra intervenir au besoin.

**LA PRÉSIDENTE :**

          Bonsoir, monsieur!

          Nous avons également monsieur Luc Parent qui est porte-parole de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises. Bonsoir, monsieur!

160

**M. LUC PARENT :**

          Bonsoir, madame la présidente! Je suis le seul représentant.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

170 Nous avons également dans la salle monsieur Réjean Dumas de la Société faune et parcs du Québec. Bonsoir! Vous êtes seul, monsieur Dumas?

**M. RÉJEAN DUMAS :**

175 Je suis accompagné de monsieur Daniel Toussaint qui est biologiste à la Direction d'aménagement de la faune de l'Outaouais.

**LA PRÉSIDENTE :**

180 Merci, monsieur Dumas. Nous aurons aussi si c'est nécessaire, en lien téléphonique, je ne sais pas si ça sera possible ce soir, parfois il faut se donner un petit moment pour rejoindre les personnes, mais il y aurait moyen de rejoindre la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, Agriculture et Agroalimentaire du Canada, le ministère des Régions et la CSST. Voilà pour les personnes-ressources qui nous accompagnent.

185 Par ailleurs, je vous informe que la Commission est également accompagnée d'une équipe et nous avons avec nous, ce soir – tout le monde n'est pas ici – mais nous avons avec nous, ce soir, deux analystes, soit mesdames Édith Bourque et Stéphanie Dufresne; une conseillère en communication, madame Alexandra Dufresne; une coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard, elles sont toutes les deux à l'arrière de la salle.

190

Le technicien du son est monsieur Jean Métivier; le responsable de l'organisation logistique est monsieur Daniel Moisan; les transcriptions seront assurées par madame Lise Maisonneuve.

195

Alors, je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans la semaine qui suit, dans les vingt centres de consultation que la Commission a ouverts à travers le Québec, ainsi que dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

200

Les documents déposés, depuis le début de cette consultation publique, peuvent également y être consultés et cela, tout au long du mandat. Vous pouvez obtenir les coordonnées complètes de ces centres et l'adresse Internet de la Commission à l'arrière de la salle.

205

Alors, le déroulement des séances publiques de ce soir, de demain après-midi et de demain soir, sera le suivant. Alors, pour ce soir, nous allons d'abord inviter les porte-paroles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de l'Environnement

210 du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux à nous faire une présentation, à nous dresser, en fait, le portrait régional de la situation en Outaouais, chacun dans leur champ respectif.

215 Une fois toutes les présentations faites, nous allons prendre une pause de quinze minutes au cours de laquelle le registre sera ouvert, registre auquel vous devez vous inscrire s'il est de votre intention de poser des questions à la Commission et, bien entendu, par notre entremise aux personnes-ressources. Ce registre, c'est madame Alexandra Dufresne à l'arrière de la salle qui en est responsable.

220 Au retour de la pause, je vous inviterai par ordre d'inscription au registre à venir poser des questions. Pour que nos échanges soient des plus fructueux, il y a certaines règles de procédure que je vous décris tout de suite et qu'il faudra respecter. Alors, je vais vous permettre, à chacune de vos apparitions devant la Commission, deux questions. Il vous est permis, par contre, de vous réinscrire au registre, mais la règle a pour but, dans le fond, de permettre au plus grand nombre possible de personnes de venir poser des questions à la Commission. C'est dans le but d'assurer une bonne rotation.

230 Je vous demanderais d'éviter les sous-questions et surtout d'éviter les préambules. Lorsque vous avez des préambules à vos questions, ça rallonge le temps et ça finit par indisposer les gens. Alors, je vous demanderais de passer directement à vos questions.

235 Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps au cours de votre questionnement. Toutes les questions du public doivent m'être adressées, ainsi que toutes les réponses des personnes-ressources. La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation dans la salle. S'il y avait des questions qui n'obtenaient pas réponse, alors on va se charger de les obtenir dans les plus brefs délais, et je demanderais même aux personnes-ressources de le faire dès le lendemain, le plus possible. Ça a bien fonctionné en Abitibi, alors je ne verrais pas pourquoi ça ne fonctionnerait pas bien en Outaouais.

240 Je vous rappelle que tous les documents qui sont déposés le sont en 27 copies et que s'il y avait des informations qui s'avéraient confidentielles, il y a une procédure qui est bien établie au BAPE, qui nous permet de régler ces situations. Alors si jamais ça se présentait, je vous l'expliquerai.

245 Avant de donner la parole à nos représentants de ministères, j'aimerais vous informer qu'à l'arrière de la salle, il y a des questionnaires sondages qui sont là pour vous permettre de faire vos commentaires sur les séances auxquelles vous assistez. Alors, on vous invite à les compléter avant de quitter. Cela nous permet de nous ajuster.

250 Alors, sans plus tarder, après ce long préambule de ma part, j'inviterais monsieur Denis Sanfaçon du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à nous faire la présentation du portrait agricole de la région de l'Outaouais.



**M. DENIS SANFAÇON :**

255 Madame la présidente, j'aimerais d'abord vous indiquer que nous avons déposé à l'arrière les statistiques sur la relève agricole qui avaient été demandées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Alors, c'est fait.

260 Le portrait bioalimentaire de la région, ici, l'agriculture régionale au niveau de l'emploi, c'est 1 700 emplois, c'est 500 au niveau de la transformation, pour un total de 11 900. Ça représente dans l'économie régionale, en termes d'emplois, 8 % des emplois. Et ces emplois-là au niveau du bioalimentaire québécois, ça correspond à 3 % de l'ensemble des emplois du bioalimentaire québécois qui sont aux alentours de 426 000.

265 Au niveau du produit intérieur brut, c'est 290 M\$ pour l'ensemble du bioalimentaire. C'est 4 % de l'économie régionale et ça représente 2 % du PIB bioalimentaire du Québec.

270 Si on regarde la distribution par secteur, on voit, au niveau de l'emploi, 8 %. Le 8 % se décompose ainsi: 6 % au niveau du secteur tertiaire et 1 % pour chacun des secteurs primaire et secondaire.

275 La production agricole régionale, au niveau de l'Outaouais, il y a 1 291 entreprises agricoles. Ces statistiques proviennent du recensement de l'agriculture de mai 2001 fait par Statistique Canada. Essentiellement, la superficie agricole des entreprises est de 178 000 hectares. Des récoltes ont eu lieu sur 63 271 de ces 178 000 hectares, soit environ 35 % des surfaces possédées par les entreprises agricoles sont récoltées. Essentiellement, pour 85 %, c'est des fourrages. Pour les autres cultures, on retrouve 3 000 hectares de maïs-grain, un peu plus de 4 000 hectares d'avoine et un peu plus de 3 000 hectares d'orge.

280 La principale production animale est la production de bovin de boucherie. Alors, on retrouve sur 751 entreprises, 29 000 vaches de boucherie dans la région. On a aussi des bouvillons, 201 entreprises déclarent posséder des bouvillons. 158 entreprises déclarent des vaches laitières, pour un total de 6 146. Il y a aussi une bonne production de mouton et d'agneau sur 80 entreprises. Et, on note 33 entreprises qui déclarent 8 442 têtes, entreprises porcines, alors c'est des entreprises déclarantes. Et, on a aussi des poules pondeuses sur 93 entreprises. Un fait intéressant: il y a du poulet de Cornouailles dans la région aussi.

290 Alors, si on regarde pour la région Outaouais plus spécifiquement, il y a 33 entreprises déclarant des porcs représentent 1,2 % des entreprises déclarantes. Et le cheptel, c'est 0,2 % du cheptel porcin du Québec en inventaire, qui est au total de 4 300 000 têtes.

295 Si on regarde plus spécifiquement au niveau des entreprises porcines, compte tenu que dans la région, quand on parle entreprises porcines, on parle d'entreprises dont le revenu agricole majoritaire provient de la production porcine, il y en a seulement trois. Alors, pour éviter la personnalisation, si on veut, des données, on les a groupées, quand on parle d'entreprises porcines, avec Laurentides. Alors...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

300 Juste un instant. J'ai un petit problème de conciliation.

**M. DENIS SANFAÇON :**

305 Oui?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

310 Vous annoncez 8 000 têtes de porcs, 32 entreprises sur la diapo et quand vous revenez sur la suivante, vous parlez de 79 entreprises et de 44 206 têtes.

**M. DENIS SANFAÇON :**

315 Oui, oui. C'est parce que c'est regroupé Outaouais-Laurentides sur la seconde.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

320 D'accord.

**M. DENIS SANFAÇON :**

325 C'est pour ça que j'ai mentionné le chiffre spécifiquement. C'est parce que le problème qu'on a, c'est compte tenu du faible nombre, pour éviter...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

325 Vous avez groupé les deux régions.

**M. DENIS SANFAÇON :**

330 On a groupé des régions sur certaines données, sinon on pouvait aller...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

335 Je m'excuse. J'ai sauté une coche. Je vous demande pardon.

**M. DENIS SANFAÇON :**

340 Alors, si on regarde les entreprises porcines, comme je mentionnais tout à l'heure, c'est-à-dire, Statistique Canada définit comme entreprise porcine, l'entreprise dont 50 % ou plus du revenu agricole provient de la production porcine. Dans la région, il y en a 3, en Outaouais. Alors, on les a groupées avec les 28 qu'il y a dans les Laurentides, pour donner un peu de statistiques.

345 Alors, on voit que la répartition ici des entreprises, selon la strate de revenu, alors, 39 % de ces entreprises-là ont un revenu entre 100 000 \$ et 249 000 \$.

350 Si on regarde toujours les entreprises porcines, Outaouais-Laurentides encore une fois, pour la même raison que tout à l'heure, une petite caractéristique, vous avez en bleu la distribution selon la strate de cheptel pour les entreprises porcines du Québec et, en vert, celle des régions Laurentides-Outaouais. On voit qu'il y a une différence importante au niveau des entreprises entre 1 000 et 2 000 porcs en inventaire, où il y a 13 % dans la région alors qu'il y en a 37 % au Québec.

355 Le cheptel porcin des entreprises porcines, toujours pour les mêmes raisons groupées Outaouais-Laurentides, c'est la même distribution. C'est-à-dire, de façon générale, c'est à peu près 60 % au Québec des entreprises où on a des porcs à l'engraissement contre 32 % où on trouve des porcelets, et 9 % où on trouve des truies et cochettes, et c'est sensiblement la même distribution du cheptel chez les entreprises pour Outaouais-Laurentides.

360 Le cheptel moyen donc au Québec des entreprises, et ce n'est pas, je le précise, des sites de production mais des entreprises porcines, c'est 1 556 porcs en inventaire. Dans la région, le cheptel total moyen est de 560 porcs en inventaire. On parle toujours d'entreprises porcines, donc, Outaouais-Laurentides. Et on a, au niveau des porcs à l'engraissement plus spécifiquement, 406 porcs à l'engraissement, comparé à 1 175 pour les entreprises du Québec de façon générale. Et, on voit que la taille des entreprises porcines dans la région est beaucoup plus faible que la moyenne.

370 Les superficies moyennes des entreprises, cette fois-ci déclarant des porcs, Statistique Canada ne donne pas cette information-là pour les entreprises porcines dans la région. Elle la donne pour les entreprises déclarant des porcs. Alors, l'Outaouais-Laurentides, les entreprises déclarant des porcs ont 124 hectares en propriété, comparé à 95 hectares pour l'ensemble du

375 Québec. Donc, des superficies plus grandes. Et les entreprises qui déclarent d'autres productions – et, ça, c'est un phénomène plus spécifique à la région – en général, les entreprises qui déclarent d'autres productions ont des surfaces supérieures aux entreprises déclarant des porcs et, ici, c'est l'inverse.

380 En termes de spécialisation, on a une distribution un peu différente des entreprises porcines, cette fois-ci, dont la majorité du revenu agricole provient des porcs. Alors, on voit qu'au niveau des finisseurs, il y en a un petit peu moins, toutes proportions gardées, que dans le reste du Québec. Par contre, il y a plus, toutes proportions gardées, de naisseurs. Le nombre étant faible, par contre, comme quantité d'entreprises, bien, ça peut expliquer cette variation.

385 Abattage et transformation. Alors, 27 emplois représentant moins de 1 % des emplois. Et là, c'est spécifique à l'Outaouais, cette information, ce n'est plus avec Laurentides. Alors, spécifiquement pour Outaouais, 27 emplois. Au niveau de l'abattage et de la transformation, 3 entreprises, ce qui représente moins de 3 % des entreprises de ce secteur et un faible volume d'abattage.

390 Au niveau du taux de saturation des sols en phosphore, au Québec, 19 % des sols présentent un taux de saturation supérieur à 10 %. Dans la région, 7 % des sols présentent un taux de saturation supérieur à 10 %.

395 L'entreposage étanche des déjections animales est, depuis 1997 jusqu'à 2002, donc depuis 5 ans dans la région, il y a 53 entreprises qui ont construit des structures étanches pour entreposer les déjections animales. L'aide financière du ministère a été de 1,9 M\$, ce qui représente environ 70 % du coût total des structures qui ont été construites. Aucune de ces structures-là n'a été construite pour des entreprises porcines, celles-ci ayant déjà soit un entreposage étanche ou étant des bâtiments postérieurs à juin 93 et n'ayant pas droit à l'aide financière.

400 Les équipements d'épandage, on le présente pour Outaouais-Laurentides parce que, ici dans la région, depuis 97, il y a eu une entreprise qui a bénéficié de Prime-Vert, du programme, pour acquérir une rampe d'épandage. Alors, 5 dans Laurentides, 1 ici, pour un total de 28 105 \$, qui représente la moitié du coût de l'achat d'une rampe d'épandage, donc une aide financière de 4 700 \$, ce qui représente un coût moyen de 9 400 \$.

410 Pour la première année, Prime-Vert comporte un volet pour réduire les risques de pollution diffuse et, dans l'Outaouais, ici, on a 9 projets qui sont en marche pour une aide financière de 49 998 \$. Ce sont, des 9 projets, 8 projets de restriction d'accès des animaux aux cours d'eau. On comprend qu'il s'agit des bovins. Et, il y a un projet d'aménagement de rive, un site érodé. La moyenne des projets est supérieure à la moyenne des projets pour le Québec, elle est de 4 555 \$ comparée à 3 837 \$ pour l'aide financière.

415           Finalement, au niveau des services-conseils en agroenvironnement, il y a deux clubs-  
conseils dans la région au 31 mars 2002. 112 entreprises sont membres, ce qui représente une  
proportion un peu inférieure au membership qu'on rencontre dans le reste du Québec.  
2 entreprises sont membres et le 33 %, ici, réfère au revenu principal, parce qu'il y a toujours  
une difficulté d'identification des entreprises porcines.

420           Dans le cadre des programmes du ministère, l'entreprise est identifiée par son revenu  
principal agricole. C'est-à-dire que s'il y a trois revenus agricoles, puis qu'il y en a un qui est à  
34 %, c'est considéré comme une entreprise porcine.

425           Alors, de celles qui étaient déclarantes, on en a 6 dont le revenu agricole principal  
provient du porc; 3 qui constituent un revenu majoritaire excédent 50 %. Alors, la statistique ici  
est présentée sur le revenu principale agricole. Et, 21 % des unités animales appartiennent à  
des membres des clubs-conseils comparé à 28 % pour l'ensemble du Québec.

430           Voilà qui termine un peu le portrait bioalimentaire régional.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

435

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je voudrais demander une précision sur le tableau qui nous donne la répartition des  
entreprises porcines, selon les strates de cheptel. Lorsque vous nous donnez les chiffres pour  
440 l'ensemble du Québec, on n'a pas les mêmes que l'on avait en Abitibi. Alors, est-ce qu'il y a  
une explication? C'est le tableau...

**LA PRÉSIDENTE :**

445           C'est le tableau Répartition des entreprises porcines selon la strate de cheptel.

**M. DENIS SANFAÇON :**

Mais c'est supposé être le même.

450

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

455 Ce n'est pas le cas. Entre autres, si on prend -- tous les chiffres sont différents pour l'ensemble du Québec et quand vous parlez de 1999, c'est celui dont je me souviens, c'est 30 % au lieu de 37 qui était donné à l'Abitibi-Témiscamingue. Et l'unique différence que je peux voir, c'est qu'en Abitibi-Témiscamingue, on nous parlait des entreprises porcines déclarant des porcs. Est-ce que les statistiques Canada sont différentes à ce niveau-là?

**M. DENIS SANFAÇON :**

460 C'est possible. Parfois, Statistique Canada fournit des informations sous la base d'entreprises porcines; d'autres fois, sous l'entreprise déclarant des porcs. Ici, on a regroupé Outaouais-Laurentides parce qu'on présentait les entreprises porcines. Alors, je vais vérifier avec les statistiques qu'on a présentées.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

465 Juste pour être sûr que c'est clair.

**M. DENIS SANFAÇON :**

470 Absolument.

**LA PRÉSIDENTE :**

475 Et, vous allez nous revenir avec la précision, monsieur Sanfaçon? D'accord. Merci.

Maintenant, je donnerais la parole à monsieur Fortin, qui va nous présenter le portrait environnemental de la région de l'Outaouais.

**M. PIERRE FORTIN :**

480 Merci, madame la présidente. Avant de présenter le portrait régional, si vous me le permettez, j'aimerais informer les participants de la transmission au BAPE cet après-midi d'un certain nombre de documents qui nous avaient été demandés.

**LA PRÉSIDENTE :**

485 D'accord.

490

**M. PIERRE FORTIN :**

Donc, j'aimerais faire le point.

495 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

**M. PIERRE FORTIN :**

500

Tout d'abord, tel que nous l'avions convenu hier, nous vous avons transmis la Politique nationale de l'eau qui a été annoncée hier. On la retrouvera probablement sur votre site et sur le nôtre, évidemment.

505

Par ailleurs, un certain nombre des questions qui nous avaient été acheminées étaient plus à caractère agronomique qu'environnemental. Aussi, on a sollicité la participation du ministère de l'Agriculture le 29 octobre dernier pour répondre à certaines questions. Ces questions-là portaient sur la disponibilité du phosphore dans les composts, les effets de la phytase, la caractérisation des lisiers, la valeur fertilisante des lisiers.

510

Pour certaines questions, nous avons déposé les documents suivants, qui nous avaient été demandés:

515

L'inventaire québécois des gaz à effet de serre 1990-2000, en réponse à une question sur le sujet.

520

Les critères provisoires pour la valorisation des matières résiduelles fertilisantes: épandage, entreposage, compostage, fabrication et utilisation de terreau, ministère de l'Environnement, novembre 2002, pour faire le point sur les exigences environnementales, notamment concernant les boues de papetière.

525

Un rapport que l'UQCN a déposé au ministère sur l'évaluation des bénéfices économiques liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action 98-2005 en agroenvironnement.

530

Pour d'autres questions, nous avons des documents en main, mais pour des raisons de droit d'auteur, nous devons obtenir les autorisations nécessaires. Je peux vous les énumérer, il y en a juste trois. Donc, il s'agit du portrait agroenvironnemental des fermes québécoises, qui a servi de base pour une partie de la présentation de monsieur Baril le 29 octobre dernier à Sainte-Marie; un article de monsieur Guy Debailleul, paru dans la revue Vecteur Environnement sur la dégradation des sols et demandé le 6 novembre; et, finalement, un rapport de l'UQCN en relation avec le forum itinérant réalisé en 2001.

535 Ce qui nous amène à une dizaine de questions auxquelles on doit répondre et on s'est fixé, d'ici à vendredi, à obtenir une part importante, sinon la totalité, en tout cas on l'espère, de pouvoir vous répondre à certaines questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

540 Et, vous allez déposer des documents à cet effet à la Commission?

**M. PIERRE FORTIN :**

Oui. Tous les documents qui sont demandés.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. PIERRE FORTIN :**

550 D'ailleurs, en regard des discussions qu'on a eues, hier, en Abitibi, il y avait une question qui portait sur l'échange avec l'Ontario. On demandait si le ministère de l'Environnement avait -- et on s'est informé. Et, il est de la volonté du ministère d'établir un lien avec nos voisins pour, notamment, s'entendre sur des protocoles d'échantillonnage de l'eau et pour l'échange d'informations. D'ailleurs, il y avait déjà une réunion qui était prévue pour décembre, au début décembre prochain, qui a été reportée pour janvier.

560 Et je profiterais aussi, hier, on s'est quitté sur une question qui portait -- je vais essayer de la retrouver -- sur la corrélation qu'on peut faire entre la richesse des sols en phosphore et le taux de phosphore observé dans l'eau de surface. Et, j'aimerais déposer à la Commission un document qui s'intitule: *Impact de l'agriculture intensive sur la qualité de l'eau des rivières au Québec*. C'est un document qui a été réalisé par Michel Patoine et Marc Simoneau du ministère de l'Environnement, qui établit un lien direct de la richesse en phosphore des sols et le taux de phosphore observé dans l'eau, ainsi que le maintien des superficies boisées suffisantes pour assurer une qualité de l'eau des rivières du Québec. Donc, je vais le remettre à l'arrière.

565 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, s'il vous plaît.

570



**M. PIERRE FORTIN :**

575 Donc, évidemment, ça fait beaucoup de questions. On en avait au-delà d'une quarantaine. Là, il en reste de moins en moins. Il va en venir d'autres, on est là pour faire toute la lumière.

580 Aussi, sans plus tarder, si vous me le permettez, j'aimerais passer la parole à mon collègue directeur régional qui va vous présenter le portrait des activités du ministère de l'Environnement en Outaouais.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, c'est monsieur Marc Dubreuil.

585 **M. MARC DUBREUIL :**

590 Madame la présidente, messieurs les commissaires, mesdames, messieurs, je vais vous présenter le portrait régional de la production porcine de l'Outaouais, lequel fait ressortir les faits saillants du portrait régional qui est accessible au site du Bureau d'audiences publiques.

595 Au niveau du contexte de l'adoption du Règlement sur les exploitations agricoles en juin 2002, on modifie l'approche et, actuellement, on vise plutôt l'atteinte des objectifs plutôt que le contrôle des moyens d'y parvenir. Des ressources additionnelles ont été allouées pour ces nouvelles approches et maintenir à jour l'information agricole.

Lors de ma présentation, je vais présenter une description sommaire de la région, les données disponibles sur l'état de l'environnement, ainsi que le travail des employés du ministère, et le portrait de la production agricole et du secteur porcin de l'Outaouais.

600 Enfin, je tiens à souligner les limites de la présentation que je vais faire, à savoir la difficulté de relier les causes puis les effets de la pollution, d'une part, et d'autre part, la difficulté d'arrimer les données de suivi administratif qui sont disponibles au besoin d'information de gestion, comme cette présentation.

605 Alors, au niveau du plan de la présentation, il y aura une présentation sommaire du territoire de la région qui sera faite puis une description de l'eau dans la région de l'Outaouais, suivies d'une description du rôle du ministère et de son mode de fonctionnement; la présentation du portrait agricole régional, enfin, accompagnée de certains traits régionaux particuliers; et, une conclusion.

610 On voit ici une description de la région qui a une superficie d'environ 33 500 kilomètres carrés, qui comprend quatre municipalités régionales de comté: Papineau, Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac et Les Collines-de-l'Outaouais, ainsi que la Ville de Gatineau qui joue un peu le rôle d'une MRC.

615

On retrouve 71 % de la population dans la Ville de Gatineau, c'est-à-dire 228 000 personnes sur les 323 000 que compte la région. Et, le secteur tertiaire fournit 83 % des emplois dans la région, ici. L'exploitation forestière et les industries reliées sont l'essentiel des deux autres secteurs. La région, pour 80 %, est forestière et seulement 3.5 % est agricole.

620

Au niveau du milieu hydrique, on retrouve sur la carte les principaux bassins versants des rivières qui sont des Outaouais, Gatineau, du Lièvre, Coulonge, Dumoine et de la Petite-Nation. Et, dans ces rivières-là, on retrouve des stations de réseau de surveillance des rivières qui suivent la qualité de l'eau répartie dans les rivières de la région. On retrouve deux stations sur la rivière Gatineau, deux sur la rivière du Lièvre, une sur la Petite-Nation et deux sur la rivière des Outaouais.

625

Les résultats obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau – lequel intègre sept indicateurs, entre autres l'azote ammoniacal, la chlorophylle a, les coliformes fécaux, les matières en suspension, les nitrites et nitrates, le phosphore total et la turbidité – permettent de montrer que la qualité de l'eau des cours d'eau est bonne pour l'ensemble des rivières en général.

630

On peut imaginer que le traitement des rejets de papetière, avec la mise en place des programmes du PRRI, la déphosphatation des rejets urbains ont amené une amélioration de la qualité de l'eau de l'ordre de 50 % pour certains indicateurs au niveau de la région, ici.

635

L'indicateur phosphore dépasse parfois le critère de qualité phosphore à l'embouchure de la Petite-Nation et de la Lièvre, ce qui pourrait être causé par la présence plus importante d'activités agricoles dans ces secteurs. Une baisse des matières en suspension entre 88 et 98 a été notée dans les rivières Gatineau, du Lièvre et Petite-Nation.

640

En résumé, on note un dépassement des coliformes fécaux dans la rivière des Outaouais, comme on peut voir sur le graphique, qui est en aval de Gatineau et, d'autre part, les coliformes fécaux, les matières en suspension et le phosphore à l'embouchure de la rivière de la Petite-Nation dépassent parfois les critères, possiblement relié à la densité d'agriculture dans ces secteurs-là.

645

Au niveau de la Direction régionale, les effectifs pour l'ensemble de la Direction sont de l'ordre de 40 employés. L'équipe opérationnelle compte 9 analystes et 11 techniciens, et le secteur agricole compte 1 analyste et 5 techniciens et techniciennes.

650

Si on regarde plus particulièrement le volet analyse au niveau de la Direction régionale des activités qui sont faites, lors d'une demande de C.A., les documents qui sont étudiés sont: le plan agroenvironnemental de fertilisation, qui permet de déterminer les quantités de fertilisant en fonction du sol et des usages qui y sont prévus; le dossier agronomique qui est fait en collaboration avec le producteur et le MAPAQ; les plans et devis, qui sont faits par les agronomes et les ingénieurs; et, diverses ententes, entre autres sur l'épandage des fumiers qui

655

660 sont présents; et, enfin, d'autres documents au niveau de la délégation de signature ou de l'attestation municipale de conformité.

665 Les vérifications qui sont effectuées dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation visent particulièrement les éléments suivants: le respect des règlements d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement au niveau du Règlement sur les exploitations agricoles et du Règlement sur le captage des eaux souterraines; il y a une vérification du respect du Guide des bonnes pratiques environnementales; et, au niveau du respect de la directive sur les odeurs, on doit retrouver l'attestation municipale qui en fait foi, ce point-là ayant été transféré aux municipalités.

670 Donc, en fin de compte, dans le cadre du Règlement sur les exploitations agricoles, trois options se présentent.

675 Dans les cas où les quantités d'épandage représentent plus de 3 200 kilos de  $P_2O_5$ , ça nécessite une demande de certificat d'autorisation, de même que dans les cas où l'augmentation est de plus de 500 kilogrammes de  $P_2O_5$  pour ces entreprises.

680 Pour les cas qui sont plus petits que ceux-là, ça nécessite un avis de projet qui doit être déposé au ministère 30 jours avant les travaux. On parle de ceux qui sont plus petits que 3 200 kilos en fumiers liquides et solides ou qui nécessitent une augmentation plus petite que 500 kilos de  $P_2O_5$  et les ouvrages de stockage.

685 Dans les autres cas qui sont inférieurs à ça, aucune démarche administrative n'est prévue. On parle des cas plus petits que 1 600 kilos de  $P_2O_5$  de fumiers solides et une augmentation inférieure à 5 % de  $P_2O_5$ .

690 Au niveau de la Direction régionale, vous avez une illustration, ici, du nombre de certificats d'autorisation qui a été émis par type d'élevage par année. Alors, on peut voir de 97 à 2002 comment ça représente. Et, au niveau du porc, on voit qu'il y a eu deux émissions en 98 et une en 2000, pour un total de trois certificats d'autorisation pour le porc dans la région.

Depuis 1997, globalement, la Direction régionale a délivré 100 certificats d'autorisation. Au niveau du bovin de boucherie, près de la moitié sont dans ce secteur, soit 48, les bovins laitiers 29, les autres 20 et suidés 3.

695 Si on tient compte du volet contrôle qui se fait au niveau de la Direction régionale, les inspections découlent sur le terrain, le suivi qui est fait découle de plaintes, de programmes globaux d'inspection, d'inspection spécifique pour vérifier la conformité des entreprises. À l'occasion, des survols aériens sont effectués pour déceler du ruissellement qui pourrait avoir lieu, et il y a des visites qui sont faites préalables à l'émission du C.A. ou il peut y avoir d'autres causes aussi.

700

Le volet contrôle. Dans la région, de 1997 à 2002, on peut voir qu'il y a eu 56 plaintes dont 2 touchant le milieu porcin; 249 inspections dont 4 porcines; 105 avis d'infraction et 2 porcins, pour 6 poursuites.

705

Au niveau porcin, des quatre inspections, deux ont originé des plaintes; 1 avis d'infraction était relié aux plaintes. Dans ce cas-là, un plan correctif a été demandé, reçu et accepté. Le plaignant et le producteur ont été rencontrés et le cas s'est finalisé. Celui-là a nécessité deux inspections. L'autre plainte n'était pas fondée après visite sur le terrain, alors ça s'est arrêté là.

710

En fin de compte, les inspections lors d'une visite porcine ont permis de demander un plan de correction qui a été déposé et nous sommes en train de faire le suivi dessus pour faire une nouvelle inspection bientôt.

715

Donc, si on regarde le portrait agricole de la région, au niveau de la région, le bovin de boucherie représente plus de 78 % des unités animales existantes en 2002; le bovin laitier, 17 %; et le porc, 2 %. Les autres productions représentent 2,5 %.

720

Aucune municipalité n'est considérée comme zone d'activités limitées. Donc, aucune n'est en surplus de fumier. Chaque municipalité a la superficie nécessaire à l'épandage des déjections animales sur son territoire, en respectant les dépôts maximums du  $P_2O_5$ .

725

À titre d'information, la densité animale régionale est de 0,49 unité animale par hectare, comparativement à 0,84 pour la province.

730

Ici, on veut illustrer la grosseur des élevages de l'Outaouais. Si on regarde particulièrement pour le porc, il y a 6 % des élevages qui sont de 200 unités animales et plus, et 94 % sont composés de moins de 50 unités animales. Si on regarde globalement pour l'ensemble des productions, on a 75 % de la production qui est inférieure à 50, et les autres.

735

Donc, le portrait agricole de la région, l'augmentation du nombre d'U.A. au cours des 3 dernières années, au niveau du porc, il y a eu une augmentation de 24 unités animales et si on prend le bovin de boucherie, 204 en 2000; 1 306 en 2001; et 432 en 2002. Ce qui est la principale activité dans la région.

740

Donc, pour le portrait agricole, en résumé, on pourrait dire que l'élevage porcin est marginal et ne représente que 2 % du cheptel animal dans la région.

Au niveau de la problématique des odeurs dans la région, on a eu une seule plainte en 5 ans concernant le secteur porcin et celle-ci s'est réglée. Et, on n'a pas de projet à l'étude actuellement.

745

Il y a certaines particularités régionales que j'aimerais souligner. Si on regarde l'importance de l'agriculture en région, on peut noter qu'il y a eu une diminution du nombre

d'unités animales de 96 à 2001 de l'ordre de 9.5 %, ainsi qu'une diminution de 7.2 % des superficies cultivées.

750 La table de concertation mise en place MAPAQ-ministère de l'Environnement-UPA existe depuis 4 ans et se réunit deux à trois fois par année. Elle permet d'établir des priorités d'intervention et d'identifier des problématiques pour trouver des pistes de solution.

755 Il y a un projet de l'UPA Outaouais-Laurentides d'identification des puits en milieu agricole afin de bien les localiser et les protéger, auquel s'est associée la Direction régionale.

760 Puis, enfin, le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais, le CREDETAO, est à mettre en oeuvre un projet pour concevoir et tester l'efficacité des modes de traitement des bandes sur trois fermes de la région afin d'améliorer les enclos d'hivernage.

765 En conclusion, madame la présidente, la production porcine est peu développée et n'a pas généré de conflit d'usages en région. Son évolution, pour l'instant, est inconnue. Cependant, il n'y a pas de contrainte actuelle, vu qu'elle est peu développée. Dans la région, la forêt couvre 80 % de la région. L'agriculture se pratique au voisinage des milieux habités de façon permanente ou saisonnière – parce qu'il y a beaucoup de chalets ici dans la région – donc, tout développement de la production porcine devra se faire en respectant la réglementation en place, le milieu naturel, ainsi que la qualité de vie des résidents. Je vous remercie.

770 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Dubreuil.

775 Maintenant, je vais céder la parole à monsieur Poissant, qui va nous faire le portrait de la santé.

**M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

780 Oui. Ça ne sera pas un portrait formel, je pense que vous êtes au courant. Madame la présidente, messieurs les commissaires, il est sans doute opportun au début de cette présentation de rappeler ce que nous entendons par *santé*.

785 Comme les directeurs de la santé publique l'avaient écrit aux audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec, le concept de santé a beaucoup évolué depuis quelques décennies. Il n'y a pas si longtemps, le terme *santé* référait à l'absence de maladie ou au bien-être physique individuel. Depuis, ce concept a intégré toute la dimension psychologique, communautaire et sociale.

L'Organisation mondiale de la santé, en 1986, déclarait:

790            *\*La santé résulte de l'aptitude à prendre des décisions et à contrôler ses conditions de  
vie et de l'assurance que la société dans laquelle on vit offre à tous ses membres la possibilité de  
jouir d'un bon état de santé.\**

795            Madame la présidente, c'est dans cette perspective de santé globale que je vais situer  
ma présentation. Elle reflète les nouvelles tendances en santé publique axées sur une approche  
systémique et globale. Nous croyons que le soutien aux communautés est l'approche à  
privilégier. Soutenir les actions issues du milieu qui visent une meilleure santé physique,  
psychologique et sociale est de plus en plus perçu comme une façon additionnelle d'améliorer la  
santé des populations.

800            Comme vous avez pris connaissance des portraits régionaux préparés par les deux  
ministères précédents, vous avez sans doute conclu, avec raison, que notre région ne vit pas  
actuellement de problème important en ce qui concerne la production porcine. Je me demandais  
bien ce que j'allais vous dire, puisque j'ai très peu de choses à vous dire, mais j'ai essayé, je  
me suis dit: je vais vous montrer des cartes, ça va être une autre manière d'illustrer peut-être les  
805            mêmes affaires ou peut-être faire ressortir certains petits points dont on n'aurait pas pu parler.

810            Alors, la première carte vous montre que d'un point de vue physique, nous sommes une  
région assez typique des régions au nord du Saint-Laurent. Ça pourrait être la Mauricie, ça  
pourrait être une autre région au nord du Saint-Laurent.

815            Il tombe 1 mètre d'eau, environ, au Québec et donc, dans l'Outaouais, elle tombe sur  
le bouclier canadien, elle s'écoule vers l'Outaouais à travers des rivières. Ces rivières,  
autrefois, servaient au flottage du bois. Maintenant, elles ont de plus en plus une vocation  
touristique, surtout qu'on est à quelques kilomètres seulement d'une agglomération de 1 million  
de personnes. Il ne faut pas l'oublier, c'est quand même la quatrième agglomération au  
Canada, après Toronto, Montréal et Vancouver.

820            Sur la rive sud de l'Outaouais, donc toute la partie de l'Ontario, on retrouve des roches  
sédimentaires, une topographie qui ressemble exactement à la Vallée du Saint-Laurent. Au  
fond, c'est le prolongement de la Vallée du Saint-Laurent.

825            À l'ouest d'Ottawa, vous avez la Ville de Pembroke et vous remarquez que les roches  
sédimentaires jaunes passent entre deux massifs montagneux, puis entre Pembroke et Ottawa,  
les roches sédimentaires s'élargissent, ce qui a permis à la rivière des Outaouais de s'en aller  
comme en méandre. D'autant plus qu'à Ottawa, il y a un relèvement à cause des chutes et,  
donc, on s'est retrouvé à quelque chose comme un delta et, donc, ça a fait un méandre et toute  
la partie gauche de la rivière des Outaouais, c'est le Pontiac.

830            Le Pontiac a à peu près la même topographie que l'Ontario et, donc, des terres plates,  
planches qui pourraient se prêter à une culture beaucoup plus intensive qu'elle l'est actuellement.

Donc, peut-être, s'il y avait des producteurs intéressés par la région de l'Outaouais, je suis porté à imaginer que c'est probablement là qu'ils pourraient regarder en premier. Pour les marchés, c'est une autre chose, mais pour le sol, probablement.

835

La Vallée de la Gatineau aussi, la petite bande jaune qui va vers Maniwaki, a aussi une certaine profondeur de sol arable, mais la topographie, ce n'est pas une topographie plane, ça ne va pas permettre des grandes cultures sur de très grandes surfaces comme on pourrait retrouver au sud de Montréal, à Saint-Hyacinthe, des choses comme ça.

840

Il y a aussi d'autres productions dans la Vallée de la Petite-Nation et de la Lièvre. Théoriquement, des producteurs de porc pourraient vouloir s'y installer. Mais les producteurs de porc devraient logiquement plutôt regarder du côté de l'est ontarien, dans le triangle formé par Brockville, Ottawa et Montréal. Les sols sont davantage propices.

845

Puisque ce sont nos voisins immédiats, notons en passant que le gouvernement ontarien a adopté une loi sur la gestion des éléments nutritifs le 27 juin dernier. C'est une loi qui a pour objet de prévoir des façons de gérer les matières contenant des éléments nutritifs, qui protégeront davantage l'environnement naturel et assureront le développement durable des exploitations agricoles et des collectivités rurales. Les règlements qui découlent de cette loi sont actuellement à la phase de consultation.

850

Je ne les ai pas lus entièrement ou à fond, mais je crois que ce serait très intéressant pour la Commission d'en prendre connaissance, pour voir, pour alimenter votre réflexion finalement. Ce que je pense, c'est que ça pourrait avoir des conséquences sur ce qui se passe au Québec en général, et en Outaouais en particulier.

855

Un mot pour reprendre autrement ce qui a été dit à propos de l'intensité des élevages, la carte qui suit montre l'élevage bovin et l'autre va montrer les productions laitières. Celle-là montre qu'il y a beaucoup de production de bovin, donc de bovin de boucherie dans le Pontiac, 41 à 60 bovins au kilomètre carré. En exergue, ici, en bas à droite, il y a l'ensemble du Québec où on voit évidemment qu'à Saint-Hyacinthe, il y a très peu d'élevage de bovin. C'est pour essayer de vous donner des éléments de comparaison avec d'autres régions du Québec. Un peu moins intense pour le bovin.

865

Pour la vache laitière, c'est à peu près l'inverse mais c'est quand même relativement peu dense. Par exemple, la région de Saint-André-Avellin, 6 à 15 vaches laitières au kilomètre carré, c'est bien en deçà de la région de Saint-Hyacinthe, Drummondville, ces places-là. Toujours en exergue, en bas à droite, l'ensemble du Québec.

870

Ça vous dit sur une image et sur une carte ce que le ministère de l'Environnement a dit tout à l'heure, c'est que ce n'est pas des productions intensives et il n'y avait malheureusement pas rien sur la production porcine.

875 Un autre élément qui m'apparaît intéressant, c'est les fermes dont les recettes agricoles  
brutes n'excèdent pas 40 000 \$. Donc, autrement dit, celles qu'on pourrait considérer comme  
des petites fermes. C'est le pourcentage de petites fermes. Par exemple, dans la région du  
Centre-du-Québec, ça se situe autour de 20 à 35 % qui déclarent avoir un revenu brut agricole  
n'excédant pas 40 000 \$. À l'autre extrême, au sud-ouest d'Ottawa, en Ontario, ça varie de 76  
880 à 100 % des fermes qui déclarent avoir un revenu inférieur à 40 000 \$. Et, dans notre région,  
ça se situe autour de 66 à 75 %.

Donc, ça veut dire que, de façon générale, ce n'est pas de l'agriculture de grandes  
productions qu'il y a dans la région. C'est une autre manière de redire ce qui a été dit par le  
885 ministère de l'Environnement. Et je crois que ça, ce n'est pas par hasard. Ce n'est pas par  
hasard que les choses sont comme ça.

Si vous pensez aux caractéristiques du sol, de la topographie, la qualité des rivières  
pour le tourisme, la qualité des paysages, si vous imaginez la proximité de l'agglomération  
890 d'Ottawa-Gatineau, je le rappelle, 1 million de personnes, ça explique pourquoi aussi les MRC  
de la région ont donné une grande importance au tourisme relié à la nature. Qu'il s'agisse de  
parcs naturels, de pêche sportive ou d'agrotourisme.

C'est aussi pour ces raisons qu'il y a relativement peu de conflits en zone rurale entre les  
895 agriculteurs et les citoyens. Nous, en santé publique de l'Outaouais, on a très peu d'appels par  
année, aucun avec l'industrie porcine, on en a très peu. J'étais en Abitibi avant, même en  
Abitibi qui n'est pas tellement concentré comme production agricole, il y avait quand même plus  
de plaintes que ce que je peux constater ici.

900 Les plaintes que j'ai eues, c'est des herbicides qui étaient appliqués dans des champs  
près des puits, du fumier qui était appliqué près des puits, parfois avec raison, parfois avec tort,  
bon, il n'y a pas deux cas pareils.

Mais il y a un cas quand même que je veux vous mentionner, c'est les matières  
905 résiduelles fertilisantes qui ont apporté un certain débat l'année dernière. Ce n'est pas sans  
rappeler celui des porcheries, dans le sens qu'il y a la gestion du risque, la communication du  
risque était très semblable.

Ça venait des sous-produits de pâtes et papiers, finalement, traités. La boue de  
910 papetière traitée, probablement qu'elle contenait encore trop d'eau au moment où elle a été  
stockée en tas dans le champ. Il y a eu une dégradation anaérobie, donc des odeurs  
nauséabondes, semble-t-il, très nauséabondes, quelque chose qu'on a parlé d'odeur de  
cadavre en décomposition.

915 Ça a entraîné tout ça une telle réaction, donc à cause des odeurs, ça a entraîné une  
telle réaction dans la population que des municipalités de MRC ont interdit ou ont restreint  
l'usage des matières résiduelles fertilisantes.



920 Ce qui est certain, c'est que depuis cet épisode, la population rurale est beaucoup plus  
consciente qu'elle doit défendre son milieu de vie et elle sera sûrement très vigilante à l'avenir.  
C'est ce que j'en conclus.

925 En conclusion, il me semble que la population rurale de la région est comme dans  
l'expectative, dans une attente prudente de la suite des événements. On pourrait espérer que si  
des producteurs de porc venaient s'installer ici, qu'ils le fassent en s'intégrant harmonieusement  
au milieu social récepteur. Une telle harmonie, selon moi, est peu probable à court terme, tant  
la population rurale du Québec semble contre toute implantation dans son milieu. Il est certain  
que le climat social pourrait se dégrader rapidement, menaçant ainsi les dimensions  
psychologique, communautaire et sociale de la santé. Merci.

930

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Poissant.

935

Alors, comme je vous l'ai indiqué dans mon préambule, on va faire une pause de  
quinze minutes. Je vous invite, ceux qui ont l'intention de poser des questions, à vous inscrire  
au registre et on vous appelle dès notre retour par ordre d'inscription.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

940

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LA PRÉSIDENTE :**

945           Alors, on n'a aucune personne d'inscrite pour le moment au registre. Je ne sais pas si je  
peux vous encourager à y aller. On est là pour vous, on est là pour vous permettre justement de  
poser des questions. Profitez-en.

Monsieur Sanfaçon, vous vouliez intervenir?

950

**M. DENIS SANFAÇON :**

955           Oui, madame la présidente. En réponse à l'interrogation de monsieur Marquis  
concernant les données des entreprises par strate de cheptel, en Abitibi-Témiscamingue, on l'a  
présenté par entreprise déclarante et, ici, on l'a présenté par entreprise porcine et on a jumelé  
Outaouais-Laurentides.

960           Quand on n'a pas suffisamment d'entreprises porcines X comme en Abitibi, les  
entreprises dont le revenu majoritaire provenait du secteur porcin, de mémoire, c'était 4 – on a  
le choix: ou bien on le jumelle avec une autre région, ou bien on présente la statistique selon les  
entreprises déclarant des porcs. Alors, en Abitibi-Témiscamingue, on a choisi de présenter la  
statistique selon les entreprises déclarant des porcs et, à ce moment-là, quand on présente  
celle du Québec, on fait la même gymnastique. Ici, on a préféré jumeler Outaouais-  
Laurentides et présenter la statistique pour les entreprises porcines. Alors, c'est ce qui explique  
965 la différence.

970           Et, si vous voulez, puisqu'il n'y a pas foule en attente, je peux vous donner la  
comparaison pour le Québec. Alors, si on prend la strate moins de 500 porcs en inventaire,  
quand on prend les entreprises déclarant des porcs, c'est 26 %. Quand on prend les entreprises  
porcines, c'est 12 %. C'est un peu normal.

Si on prend 500 à 999, les entreprises déclarant des porcs, c'est 21 %. Quand on  
prend les entreprises porcines, cette strate-là représente 23 %.

975           1 000 à 2000, c'est 30 % pour les entreprises déclarant des porcs; les entreprises  
porcines, c'est 37 %. Cette strate-là représente 37 % des entreprises porcines.

2 000 à 5 000, 20 % pour les entreprises déclarant des porcs; 24 % pour les entreprises  
porcines.

980

Et, 5 000 et plus représentent 3 % des entreprises déclarant des porcs et 4 % des  
entreprises porcines.

985 Au total, il y a 2 743 entreprises au Québec qui déclarent des porcs et il y a 2 200  
entreprises porcines, c'est-à-dire dont le revenu provient majoritairement du secteur porcin.  
Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

990 Merci.

Monsieur Marquis?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

995 Je vous remercie. Justement, je voulais m'assurer que c'était clair pour tout le monde et  
pour toutes les régions. Alors, je pense que c'est parfait, maintenant.

**LA PRÉSIDENTE :**

1000 Alors, je vais demander maintenant à monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1005 Madame la présidente, si vous permettez, pour les fins de l'enregistrement et pour être  
bien sûr que cette chose-là est tout à fait claire, pourriez-vous nous dire – peut-être nous redire  
– mais, en tout cas, nous dire la différence exacte entre une entreprise porcine et une  
entreprise déclarant des porcs.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1010 Madame la présidente, une entreprise déclarant des porcs est une entreprise qui, au  
moment du recensement, a sur ses installations au moins un porc en inventaire. Une entreprise  
porcine au sens du recensement de Statistique Canada est une entreprise dont le revenu  
agricole provient majoritairement, donc 50 % plus 1 peut-être, du secteur porcin.

1015 Et, quand on parle du fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du ministère,  
qui est une autre source d'information, on a la notion de revenu principal, et le revenu principal,  
supposons qu'on a trois revenus agricoles, bien, le revenu principal est celui qui excède les  
deux autres. Donc, on pourrait avoir, par exemple, 34 % de revenu provenant des porcs; 33 %  
1020 des bovins; et 33 % d'une culture quelconque. Et là, elle serait identifiée comme revenu  
principal, mais elle ne pourrait pas être classée comme entreprise porcine au sens du  
recensement Statistique Canada parce que 34 %, ce n'est pas 50 %. Mais ça serait une  
entreprise à revenu principal porc.

1025 Alors, c'est les trois. Je ne sais pas si c'est assez clair? Oui? Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1030

Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1035

J'avoue que j'ai pris beaucoup de plaisir à voir le ministère de l'Environnement avoir des considérations agronomiques et à voir le représentant de la santé avoir des perspectives de développement de porc, y compris dans la région de Brockville.

1040

Juste une petite question. J'aimerais vérifier, auprès du ministère de l'Agriculture, la réaction à un certain nombre d'affirmations de monsieur Poissant, notamment en ce qui concerne les revenus de fermes.

1045

Si ma mémoire est bonne, on avait parlé – il me semble que c'est à Saint-Hyacinthe – d'un ordre de grandeur de 500 000 \$ de revenu brut. Puis, rappelez-vous, j'avais même demandé: y a-t-il une proportion de profit là-dedans? Et, on avait fini par me dire que le revenu moyen des producteurs de porc était à peu près 37 500 \$ par année, qui correspondait à celui d'un technicien.

1050

J'aimerais vérifier les chiffres de monsieur Poissant. Il a avancé des évaluations économiques et j'ai l'impression qu'on n'est pas dans les mêmes catégories de données. J'aimerais vous voir réagir là-dessus. Je n'ai pas eu le temps de tout prendre en note, malheureusement, mais si vous pouviez me préciser ça, s'il vous plaît.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1055

Madame la présidente, si on réfère à la conférence de madame Hélène Brassard à Saint-Hyacinthe, les revenus qui ont été présentés étaient pour les entreprises porcines et le revenu agricole brut d'une entreprise porcine québécoise est en moyenne de 558 000 \$. 7 entreprises sur 10 ont des revenus inférieurs à 500 000 \$.

1060

De façon générale, un revenu brut dans ces eaux-là, autour d'un demi-million \$ donne un revenu net d'entreprise d'environ 10 000 \$. Ça peut varier. Des années à 8 000 \$, des années à 14 000 \$, mais ça donne un revenu net d'environ 10 000 \$.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1065

Quand on dit *revenu net*, on veut dire, à ce moment-là, le profit de l'entreprise. Donc, ça inclut déjà, dans les dépenses, il y a un salaire qui est versé au gérant de la ferme.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1070

Le revenu brut, c'est le revenu de la vente des animaux.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1075

Oui.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1080

D'accord? Et, le revenu net, quand on dit qu'il reste 8 000 \$ ou 10 000 \$ ou 14 000 \$, selon les années, c'est après paiement du salaire d'un ouvrier spécialisé au producteur agricole. Donc, c'est la marge qui lui permet d'apporter, par exemple, des améliorations à son entreprise.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1085

Ça pourrait être de la capitalisation, à ce moment-là, si on veut. D'accord.

Et, maintenant, par rapport aux chiffres que monsieur Poissant a avancés.

1090

**M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

1095

Moi, les chiffres dont j'ai fait mention venaient de l'Atlas du Canada qui, eux-mêmes prennent leurs données, si ma mémoire est bonne, des données de Statistique Canada, mais de 1996. Évidemment, moi aussi, je parle du revenu agricole. Eux autres appellent ça recettes, recettes agricoles brutes. Donc, ce n'est pas net, c'est sûr. C'est recettes agricoles brutes.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1100

Mais vous m'avez semblé avancer des chiffres très modestes.

**M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Oui. Bien, 40 000 \$.

1105 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, 40 000 \$, ce n'est pas...

1110 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Non, ce n'est pas beaucoup comparé à... c'est ça. Exactement. C'est des petites fermes. Moi, ce que je vous ai donné, c'est des pourcentages dans chaque région de fermes qui déclarent à Statistique Canada d'avoir un revenu brut agricole ne dépassant pas 40 000 \$. Donc, c'est de l'agriculture à temps partiel, peu importe. Le revenu brut ne dépasse pas 40 000 \$.

1115 \$. C'est de petites fermes. Ce que je vous ai donné, c'est le pourcentage. Je vous ai montré que le pourcentage des fermes...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1120 C'est du hobby, là.

**M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Pardon?

1125

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est du hobby à ce niveau-là. C'est une ferme.

1130 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Oui, mais c'était quand même un grand nombre de pourcentage dans la région. C'est autour de 50 %. Autrement dit, il y a beaucoup de ces fermes-là dans la région.

1135 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je vais laisser mon collègue économiste aller plus loin là-dedans.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1140 Je pense que monsieur Beauchamp énonce un diagnostic fondé à propos du type de ferme auquel, en général, on se réfère quand on parle d'une ferme qui a un revenu brut de cet ordre-là.

1145 Et, en conséquence, je voudrais peut-être demander aux gens du ministère de l'Agriculture de nous donner -- vous n'avez peut-être pas les informations en main là-dessus précises, mais étant donné que la production bovine, et non pas de bovin laitier mais pour la

1150 production de viande, est extrêmement importante dans la région, avez-vous une idée, une estimation de la proportion des élevages bovins qui peuvent être des activités d'une personne qui, souvent, a une occupation principale différente?

1155 Donc, une ferme qu'on peut qualifier de *hobby farm* – mais c'est presque un peu négatif, c'est une activité légitime – mais qui n'est peut-être pas toujours l'activité principale de la personne. Alors, avez-vous un peu d'informations à ce propos-là?

**M. YVES LÉVESQUE :**

1160 Ce que je peux dire, madame la présidente, c'est qu'on retrouve en Outaouais, effectivement, un nombre appréciable de fermes avec un revenu en deçà de 50 000 \$. Et, de mémoire, sur la base de la fiche d'enregistrement du MAPAQ de 97, on est autour de 66 % ou 65 %. Mais ce sont des chiffres que je prends de mémoire. Ce qui signifie, effectivement, qu'en Outaouais, on a plusieurs entreprises. Est-ce qu'on peut les qualifier pour autant de temps partiel? Je ne suis pas certain. De *hobby farm*, je ne suis pas certain, non plus.

1165 Mais on peut aisément dire qu'il y a un bon nombre de fermes où le revenu déclaré est plus bas que 50 000 \$. Est-ce que ces gens-là font autre chose? Possiblement. Mais, ça, je ne suis pas en mesure de vous le dire. Mais c'est un pourcentage qui est probablement un petit peu plus élevé que la moyenne, il n'y a pas de doute.

1170 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1175 Je viens de faire un bon pas dans ma connaissance régionale. Je voudrais savoir, au plan de la gestion des fumiers, dites-moi, les élevages – parce que c'est très important dans la région – les élevages de boeufs de boucherie et de vaches laitières, ça se fait comment? C'est sur litière? C'est du lisier? Le traitement des déjections, comment c'est traité?

**M. YVES LÉVESQUE :**

1180 Madame la présidente, je suis en mesure de dire que le pourcentage de fumier solide est très important dans la région, le boeuf de boucherie se faisant essentiellement sur fumier solide, et la région étant une région essentiellement de bovin de boucherie, la relation est facile à faire.

1185 Toutefois, je pourrais peut-être obtenir un chiffre sur le pourcentage sur la base de lisier, sur du fumier liquide de la part de Marc Clément. Je ne sais pas si Marc aurait l'information mais c'est peut-être possible de l'avoir.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1190 Oui. Puis la question qui va suivre après, c'est êtes-vous en train d'observer un passage d'un type de gestion à un autre type de gestion.

**M. YVES LÉVESQUE :**

1195 À l'heure actuelle, je ne crois pas qu'on observe un passage. Marc me remet la note que c'est 91 % de fumier solide. Donc, je pensais à 7 % liquide mais j'étais 2 % trop bas. Ce n'est pas pire, c'est ça. Mais, grosso modo, non, on ne voit pas un transfert d'un à l'autre à l'heure actuelle et à cet égard-là, ma réponse, c'est stable.

1200 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais à ce moment-là, d'habitude, le maïs-grain est lié en général à la gestion de lisier. Or, dans les superficies présentées, vous parlez de 3 269 hectares en maïs-grain, ce qui est presque autant que ce qu'il y a en avoine et en orge. Donc, une proportion importante de maïs-grain dans la région. Est-ce que les gens se servent, à ce moment-là, de phosphore dans les engrais ou bien s'ils utilisent des fumiers pour enrichir leurs sols?

**M. YVES LÉVESQUE :**

1210 Si je comprends bien la question, madame la présidente, c'est qu'est-ce qui est mis sur le maïs-grain. À l'heure actuelle, je vous avouerais que je n'ai pas de données spécifiques relatives à l'application des fumiers sur le maïs. Ça serait quelque chose qu'on pourrait peut-être avoir pour demain, des données un peu plus précises.

1215 Mais quand on regardait le portrait, tel que présenté par monsieur Sanfaçon tantôt, on remarque quand même qu'il y a 85 – dans la tête, c'est 88 le chiffre que j'ai – mais on est certainement au-delà de 85 % des superficies sont des fourrages. Alors, nécessairement, si on parle de la majorité, bien, ce sont des fumiers solides qui sont déposés sur des fourrages.

1220 Le maïs-grain, quand on regarde la totalité des superficies à 3 000 hectares, n'est pas vraiment en quantité importante, si on veut, en pourcentage de l'ensemble des superficies. Est-ce qu'il y a du fumier liquide qui se met sur ce maïs-grain-là? J'imagine qu'il y en a une partie nécessairement, parce qu'on a 9 % qui est en lisier, donc, il y a certainement un lien avec le maïs-grain.

1225

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, mais vous remarquerez que 9 % de lisier, il y a presque 30 % de production en maïs-grain.

1230

**M. YVES LÉVESQUE :**



Si on regarde le 3 000, dans le portrait du végétal, les superficies, si on marque 3 000 sur 63 271 récoltés, vite, en pourcentage, ce n'est pas...

1235

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ah! oui. C'est sur le 178 000. C'est plusieurs autres types de cultures.

1240

**M. YVES LÉVESQUE :**

Mais si on le prend sur le portrait de tantôt, où il y avait 63 000 hectares récoltés, bien, c'est quand même encore minime, le 3 000 hectares de maïs-grain lui-même.

1245

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Correct. Donc, ça veut dire que le détail des chiffres montre que dans la dernière colonne, plusieurs autres types de culture sont très importants.

1250

**M. YVES LÉVESQUE :**

Absolument. Comme je vous dis, 85 % du 63 000 est en fourrage. Et, ça, ça veut dire probablement quelque chose comme 50 000 quelque hectares sur 63 000.

1255

**M. DENIS SANFAÇON :**

Si vous permettez, madame la présidente, une information additionnelle.

**LA PRÉSIDENTE :**

1260

Oui, monsieur Sanfaçon.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1265

Le troupeau laitier moyen est de 40 vaches laitières, ici, environ, et de vaches de boucherie aussi. Au niveau des bovins laitiers, les troupeaux de cette taille-là habituellement sont sur gestion solide. Alors, la gestion liquide des fumiers chez les bovins laitiers, habituellement, c'est les troupeaux qui ont 60 vaches et plus ou dans ce genre-là, de toute façon en général. Alors, ça explique aussi probablement la faible proportion de lisier dans la région.

1270

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

1275

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je continuerais un peu dans le même sens mais en me rapprochant à nouveau du porc. Est-ce qu'on sait si l'ensemble des déjections sont gérées sous forme liquide ou s'il y a de la gestion sous forme solide qui se fait pour la production porcine?

1280

**M. YVES LÉVESQUE :**

À ce que je sache, c'est exclusivement liquide.

1285

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Exclusivement liquide.

1290

**M. YVES LÉVESQUE :**

C'est ça. Mais comme Denis mentionnait au niveau du portrait, les entreprises d'envergure en Outaouais sont très peu nombreuses.

1295

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et, à ce moment-là, est-ce que je suis correct en pensant qu'il n'y a pas de production probablement biologique, de production peut-être à valeur ajoutée un peu plus grande dans la région ici?

1300

**M. YVES LÉVESQUE :**

En production porcine, effectivement, je pense que votre lecture est bonne.

1305

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1310

Est-ce qu'on sent un certain engouement pour le développement de la production porcine dans la région?

**M. YVES LÉVESQUE :**

1315

À l'heure actuelle, il est évident que le portrait qu'on nous livre en termes de nombre d'entreprises démontre qu'il n'y a pas d'engouement. À l'heure actuelle, ce que je peux vous

1320 dire aussi, c'est que sur la base de la planification stratégique régionale, dont le plan d'action a  
été déposé en décembre 2000, et qui a été bâti à partir d'une concertation avec le milieu et en  
lien avec le CRD, le CRDO pour Outaouais, et le ministère des Régions, à partir de l'entente  
cadre Outaouais-Québec, on a identifié essentiellement trois cibles de croissance qui sont la  
production bovine, l'horticulture et l'acériculture.

1325 Donc, pour l'instant, dans ce plan-là qui porte sur les années 2000 à 2005, on n'a pas  
identifié la production porcine comme étant une cible de croissance.

**LA PRÉSIDENTE :**

1330 Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1335 Est-ce qu'on pourrait obtenir une copie du plan stratégique régional? C'est-à-dire, est-ce  
que vous pourriez le déposer à la Commission?

**M. YVES LÉVESQUE :**

1340 Oui, d'après moi, c'est un document qui est public. Donc, demain, on pourra vous  
amener des copies de ce plan-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1345 Merci. Moi, je vais peut-être revenir avec des questions qui avaient été posées par des  
citoyens lors des séances thématiques et pour lesquelles on n'a pas nécessairement eu de  
réponse encore. En tout cas, quand on fait les recherches dans les transcriptions, on n'a pas  
eu ces réponses. Alors, ça peut vous paraître passer du coq-à-l'âne, mais je vais essayer de  
les faire dans l'ordre.

1350 Celle-ci était de mon collègue, monsieur Beauchamp, et elle s'adressait au ministère de  
l'Environnement. Et, sa question était, est-ce que l'évolution du problème des cyanobactéries a  
un lien significatif avec l'évolution du phosphore au Québec? Je ne sais pas si vous avez eu le  
temps de vous pencher sur cette question?

**M. PIERRE FORTIN :**

1355

Nous sommes sur le point de vous déposer, d'ici vendredi, une fiche réponse sur les cyanobactéries. C'est juste une question d'heures, je dirais, pour obtenir toutes les autorisations requises.

1360

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je ne dormirai pas de la nuit, mais je vais attendre.

1365

Je voudrais revenir au ministère de l'Agriculture, si vous permettez, madame la présidente. Vous avez parlé des emplois qui découlent de -- vous avez donné une partie, une proportion de primaire, de secondaire et de tertiaire. Et, ce que je voudrais savoir, c'est en termes de création d'emplois, comment vous comparez la filière poulet, la filière porc, la filière boeuf de boucherie, la filière laitière? Est-ce qu'il y a des tables de multiplication d'emplois?

1370

Parce que c'est un argument qu'on utilise beaucoup, de la création d'emplois et de l'activité économique générée par la production de porc. Mais est-ce que c'est une filière qui est plus créative d'emplois que, par exemple, dans le poulet ou dans l'élevage laitier?

C'est une question facile!

1375

**M. DENIS SANFAÇON :**

1380

Madame la présidente, puisque nous avons quelques heures devant nous, je vais vous entretenir de la création d'emplois. En fait, la création d'emplois du secteur porcin, et quand on le compare à la création d'emplois des autres secteurs, est en lien direct avec le taux de croissance de ce secteur-là par rapport au taux de croissance des autres secteurs, d'une part. Et du fait aussi que, dans plusieurs productions, ce sont des productions contingentées, donc dont le taux de croissance a été dans le passé plus limité.

1385

Alors, avec un taux de croissance un peu supérieur à 4 % par année, depuis une dizaine d'années dans le secteur porcin, c'est donc le secteur le plus créateur d'emplois de cette période-là.

1390

À titre comparatif, le secteur laitier, par exemple, a connu une décroissance dans la première moitié de la dernière décennie pour recommencer un petit peu une croissance dans la dernière moitié, croissance faible. De mémoire, le secteur de la volaille connaît une croissance d'environ 1 % par année, mais je dis ça sous toutes réserves, je n'ai pas les chiffres avec moi. Donc, il y a ce lien-là.

1395

Maintenant, si on regarde l'effet levier d'un emploi, par exemple, au niveau de la production par rapport à l'ensemble de la chaîne, on l'a vu dans les présentations pour le porc, mais je n'ai pas les chiffres pour les autres productions.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1400

C'est parce que, souvent, les gens font valoir l'argument, par exemple, que les productions fines amènent plus de sous-produits et donc génèrent plus d'emplois secondaires dans la transformation, dans la présentation, etc., que des productions de masse qui, elles, généreraient moins d'emplois dérivés. C'est ça que je veux aller voir à travers ma question.

1405

**M. DENIS SANFAÇON :**

1410

Madame la présidente, on a vu dans la présentation de monsieur Mario Hébert de la Coopérative fédérée qui a présenté une analyse effectuée par le groupe AGÉCO de l'Université Laval sur les emplois reliés au secteur porcin, et au niveau de la production porcine, on dénombre 4 459 emplois directs et 14 027 emplois indirects. C'est donc un ratio de 4,5 sur 14 à peu près emplois directs versus emplois indirects. Alors, c'est quand même un effet levier important.

1415

Quand on le regarde et qu'on ajoute à ça la transformation, on arrive à un total de 28 716 emplois. Et, si on prend l'emploi total, 28 716 sur les 4 459 emplois directs, on voit environ 1 pour 6 ou 1 pour 7. Donc, 1 emploi au niveau de la production donne 7 au niveau total. Alors, c'est quand même un effet levier important pour le secteur porcin.

1420

Je ne suis pas en mesure de le comparer aux autres secteurs, ni au secteur de...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1425

C'est tout à fait la donnée qu'il y a dans votre tableau que vous nous avez présenté, c'est 1 sur 7. Et, celle-là, elle est donnée globalement pour l'ensemble de l'industrie.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1430

Madame la présidente, si vous permettez, la donnée à laquelle on fait référence compare le secteur primaire et le secteur tertiaire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1435

Secondaire et tertiaire.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1440            Secondaire et tertiaire. Ce que je vous ai donné, c'est primaire versus le total primaire et secondaire. Le secteur tertiaire, c'est la distribution, la restauration. Ce que je vous mentionnais, 4 400 pour 28 000, c'est seulement que le secteur primaire et secondaire.

              Alors, de façon générale, c'est un ratio qui est très important, un des plus gros, de mémoire, dans l'ensemble des productions.

1445            **LA PRÉSIDENTE :**

              Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1450            Est-ce qu'on pourrait, selon vous, également voir l'impact sur l'emploi de la production porcine de la manière suivante. La plupart des observateurs, à quelques centaines près, invoquent le chiffre d'emplois directs et indirects d'environ 30 000 emplois liés au secteur porcin. On produit au Québec – et, là, j'entends produit incluant les porcs achetés peut-être en Ontario et abattus au Québec – on produit à la sortie des abattoirs environ 7 millions de porcs.

1455            Alors, est-ce qu'on pourrait faire le calcul assez simple qui dirait: 7 millions de porcs, 30 000 emplois, donc environ – lorsqu'on produit – environ 250 porcs. Au Québec, généralement, il y a un emploi qui correspond à ce 250 porcs. Comment réagiriez-vous à un tel type de calcul?

1460            **M. DENIS SANFAÇON :**

1465            Je ne suis pas en mesure de -- c'est sûr que c'est un calcul mathématique, effectivement, tout près de 30 000 emplois, 7 100 000 porcs produits au Québec et abattus ici, plus environ 6-700 000 en provenance de l'Ontario et une centaine de mille des Maritimes, Nouveau-Brunswick particulièrement. C'est tout simplement le ratio porc sur les emplois. Ça ne veut pas dire qu'à chaque fois que j'augmenterais nécessairement de 250 porcs produits, que j'aurais un emploi de plus. Je ne sais pas si on peut faire cet effet-là, parce que ce calcul-là, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Et je ne sais pas s'il y a quelqu'un dans l'équipe qui est en mesure de le faire.

1470            Ce qu'on me dit, c'est qu'on ne pourrait pas, par exemple, effectivement, faire la relation en disant: si j'augmente de 250 porcs, je vais augmenter d'un emploi parce que, par exemple si on regarde la capacité d'abattage au Québec, on pourrait augmenter la production et sans nécessairement augmenter les abattoirs parce qu'on a une surcapacité d'abattage. Alors, je ne pense pas qu'on puisse faire, par exemple, ce calcul mathématique là.

1475            **LA PRÉSIDENTE :**

1480

Monsieur Marquis?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1485

Je voulais amener la discussion sur quelque chose de très intéressant, c'est-à-dire les déjections animales. Alors, monsieur Yves Lévesque a semblé tantôt mentionner que le lisier n'était en aucune façon utilisé dans les prairies sur les productions fourragères. Est-ce qu'il y a une raison à ça? Ou si c'est une observation de ce qui se produit, sans que l'on puisse l'expliquer?

1490

**M. YVES LÉVESQUE :**

1495

Madame la présidente, de mémoire, ce que j'ai voulu dire, si je me suis mal exprimé, c'est qu'on a essentiellement des bons troupeaux de bovin de boucherie et des petits troupeaux laitiers. Mais ça ne veut pas dire nécessairement que le lisier n'est pas appliqué sur des espaces en fourrage. Mais je ne serais pas capable de vous dire quel pourcentage, à moins que quelqu'un puisse m'aider, mais je ne serais pas capable de vous dire le pourcentage du lisier liquide qui est appliqué sur autre chose que des fourrages ou sur du fourrage. Il faudrait que ce soit vérifié.

1500

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Mais il n'y a pas de raison pourquoi il ne serait pas appliqué dans les prairies.

1505

**M. YVES LÉVESQUE :**

Non, il n'y a pas de raison.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1510

C'est simplement parce qu'il n'y en a peu.

**M. YVES LÉVESQUE :**

1515

Oui, c'est essentiellement ça.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

1520

**LA PRÉSIDENTE :**

1525 Alors, je vais poursuivre ce que j'avais amorcé tantôt, c'est-à-dire les questions de citoyens pour lesquelles il n'y avait pas nécessairement de réponse encore de formulée, enfin de réponse claire.

Monsieur Fortin, vous vouliez intervenir?

1530 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, madame la présidente. Ici, on m'informe, monsieur Réjean Dumas de la FAPAQ vient de m'informer qu'il existe une étude qui s'intitule *Risques à la santé publique découlant de la présence des cyanobactéries et des microcystines dans trois bassins versants du sud-ouest québécois, tributaires du fleuve Saint-Laurent*. C'est une étude qui a été financée par le 1535 ministère de la Santé et des Services sociaux et de Santé Canada, dans le cadre du programme Vision Saint-Laurent 2000, qui a été réalisée par Pierre Chevalier ph.D., Régis Pilote qui a une maîtrise en sciences et Jean-Marc Leclerc. Je demanderais à monsieur Dumas, si vous le permettez, s'il pourrait commenter l'étude ou s'il pourrait la déposer demain après-midi.

1540 **LA PRÉSIDENTE :**

Si ce n'est pas déjà fait. Je ne suis pas sûre, mais je pense qu'on l'a déjà. Mais on va faire la vérification avant.

1545 Mais est-ce que, monsieur Dumas, vous pourriez nous apporter certains éléments d'information? Je vous invite à vous asseoir à la table.

**M. RÉJEAN DUMAS :**

1550 Merci, madame la présidente. Dans la table des matières – on n'a pas le document avec nous – dans la table des matières, il y a une section qui est consacrée aux facteurs qui mènent à l'émergence de cyanobactéries. Donc, soit qu'on met la main sur le document en entier ou les sections pertinentes. Si elles ne sont pas disponibles au bureau régional, ici, on peut se faire faxer les pages, puis en faire état demain.

1555 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais, j'aimerais peut-être que les analystes de la Commission vérifient si ce n'est pas déjà déposé pour éviter que vous manipuliez du papier inutilement si on l'a déjà. 1560 D'accord?

**M. RÉJEAN DUMAS :**

Merci.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**



Monsieur Beauchamp?

1570 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1575 Hier, vous rappelez-vous, on en a discuté un peu, et vous aviez dit – vous ou quelqu'un d'autre a dit – il ne faut pas confondre la poussée d'algues qui arrive à un certain moment donné dans une rivière, dans des conditions déterminées, de la présence de cyanobactéries. Il y a une différence entre les deux, entre ce qu'on appelle une poussée d'algues et cette plante particulière ou ce phénomène particulier, la cyanobactérie.

**M. RÉJEAN DUMAS :**

1580 Oui, je me souviens du commentaire. C'était une autre personne. Est-ce que c'était madame Provost du MSSS qui avait expliqué ça? Parce que d'apparence, les cyanobactéries, ce que je comprends, ils ont une forme qu'on peut reconnaître, puis il y avait un problème qui avait été mentionné par une citoyenne dans une des baies du lac Témiscamingue. Puis ce qui a été dit hier, même s'il n'y a pas eu d'expertise sur cet événement-là, selon l'apparence  
1585 fluorescente, on va dire, du couvert d'algues, on l'associait à une émergence de cyanobactéries.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1590 C'est-à-dire, ce qu'il faut savoir, c'est est-ce que ce phénomène-là est un phénomène en train de se répandre rapidement? Est-ce qu'on est en train d'être envahi par les cyanobactéries? Y a-t-il un processus biologique? Une infestation, parfois, il y a des plantes qui s'établissent tout à coup sur notre territoire, qui n'y étaient pas avant. Est-ce que c'est à ça qu'on assiste ou si c'est attribuable à une dégradation du milieu marin? Est-ce qu'on observe  
1595 plus de cyanobactéries maintenant? Et, si oui, quelles en sont les causes?

**M. RÉJEAN DUMAS :**

1600 On a tellement peu de questions que je serais bien heureux de vous répondre mais, malheureusement, vous m'amenez hors de mon champ de compétence.

**M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

1605 Si madame la présidente veut, je peux peut-être donner des compléments d'information là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

1610 Monsieur Poissant, oui.

**M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

1615 Louis-Marie Poissant de la Santé publique. Oui, en santé publique, on considère que les cyanobactéries, en tout cas c'est ce qu'on appelle dans notre jargon un problème en émergence, un problème qui n'était pas là il y a 10 ans, qui est de plus en plus là.

1620 Dans l'Outaouais, il y a plusieurs cas de lac qui a des cyanobactéries. À chaque été, depuis plusieurs années, on donne des avis de non-baignade dans certains lacs. Ces lacs-là ne sont pas en milieu agricole. Ces lacs-là, essentiellement, reçoivent un apport plus important de phosphore et d'azote, mais je pense que c'est plutôt le phosphore qui fait l'effet, parce que essentiellement il y a quelques causes, mais essentiellement c'est parce qu'il y a beaucoup de citoyens ou beaucoup de chalets qui se construisent au bord des lacs où il y avait très peu de chalets, comme à Saint-Colomban ou des choses comme ça, et les gens cultivent une pelouse, en mettent jusqu'au bord de l'eau, mettent leur pelouse jusqu'au bord de l'eau, il n'y a pas  
1625 d'arbres qui font écran. C'est typique et tout le monde fait ça au bord du lac. Et 5 ans, 10 ans après, on se retrouve avec un lac eutrophisé et, là, le processus se met en branle, il y a trop de phosphates.

1630 Et les cyanobactéries, donc, c'est des bactéries, donc des unicellulaires ou presque, sauf qu'elles sont capables de fixer, faire de la photosynthèse. C'est pour ça qu'elles sont bleu-vert. Cyano, c'est bleu-vert. Elles sont capables de faire de la photosynthèse et, donc, qui profitent de l'apport de phosphate pour se multiplier dans le plan d'eau et, en se multipliant, par la photosynthèse et l'apport de phosphate et d'azote, sont capables de se multiplier rapidement.

1635 Dans certaines conditions, ça fait des blooms. Ceci dit, ce n'est pas toutes les cyanobactéries qui produisent les toxines, les différentes toxines, mais disons, mettons les microcystines, ce n'est pas toutes. C'est pour ça qu'on est toujours embêté. Le ministère de l'Environnement est en train de mettre au point – on espère qu'on va l'avoir pour l'été prochain – une manière de mesurer quelles sont les espèces et comment s'y prendre pour savoir si le lac  
1640 est pollué ou pas.

Ce que je veux dire dans tout ça, finalement, c'est que c'est un problème en émergence. On le voit dans presque toutes les régions du Québec maintenant, à toutes fins pratiques, ce n'est pas nécessairement lié à l'agriculture mais c'est toujours lié à des

1645 événements que les humains font depuis quelques années, qu'il y a trop de phosphate ou d'azote dans les plans d'eau.

**LA PRÉSIDENTE :**

1650 Monsieur Fortin?

**M. PIERRE FORTIN :**

1655 Oui. J'aurais peut-être deux autres propositions pour essayer de trouver de l'information adéquate. Premièrement, je demanderais peut-être, avec votre permission, de faire intervenir monsieur Serge Bouchard qui pourrait commenter une revue du *Vecteur environnement* de novembre 2002 qui vient de paraître. Donc, il pourrait nous résumer peut-être le contenu qui concerne les cyanobactéries, le phénomène d'eutrophisation. Et, par la suite, j'ai peut-être une autre source de réponse.

1660

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être avant, informer monsieur Dumas que l'étude en question n'est pas déposée à la Commission. Donc, on compte sur vous pour que ce soit fait.

1665

Oui, monsieur Bouchard.

**M. SERGE BOUCHARD :**

1670 Merci, madame la présidente. Évidemment, je ne viens pas témoigner à titre d'expert, mais simplement pour faire état d'un article dont j'ai pris connaissance très récemment dans la revue *Vecteur environnement*, édition de novembre 2002, donc volume 35, numéro 6. C'est un article dont le titre est *La détérioration des plans d'eau, manifestations et moyens de lutte contre l'eutrophisation*. Les auteurs sont mesdames Rosa Galvez-Cloutier, une enseignante à  
1675 l'Université Laval, madame Sylvaine Ize, ingénieure, et monsieur Sylvain Arsenault, biologiste.

Évidemment, l'article fait une recherche dans le fond sur tout le phénomène de l'eutrophisation, de ses conséquences et des moyens de lutter. Je voudrais simplement pour répondre à la question: \*est-ce que c'est un phénomène grandissant+, vous citer un petit bout  
1680 lorsque les auteurs parlent des impacts de l'eutrophisation sur l'exploitation de l'eau. En parlant de façon particulière des risques sanitaires, on dit que:

\*La toxicité du phytoplancton, donc les algues bleues, les cyanobactéries, est un phénomène dont l'importance est grandissante dans le monde. Il semble, en effet, que les efflorescences, floraisons de plancton végétal toxique, sont de plus en plus fréquentes et associées à l'eutrophisation.+  
1685

1690 Donc, évidemment, probablement que la Commission pourrait se procurer la revue en question. Il y a une source d'information assez intéressante. Mais pour ces chercheurs-là, c'est un phénomène qui est lié à l'eutrophisation, donc à l'apport d'azote et de phosphore, et c'est un phénomène qui est grandissant, tant ici au Québec qu'ailleurs dans le monde.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1695 C'est parce que l'eutrophisation n'est pas un phénomène nouveau, c'est un phénomène qu'on connaît depuis longtemps. Et, rappelez-vous toute l'oeuvre d'un gars comme Tony LeSauteur dans l'eutrophisation des lacs et quand on voyait arriver des poussées d'algues, c'était bien connu.

1700 Ce qui semble nouveau, c'est qu'un certain nombre de ces algues-là sont des algues qu'on appelle cyanobactéries et qui, autant qu'on peut voir – mais, là, c'est ça que je me demandais – est-ce qu'on est devant un nouveau type d'infestation? Possiblement. Et que la cause est l'eutrophisation ou l'enrichissement des eaux.

1705 Mais il y a peut-être une plante qui est en train de nous envahir et qui change la donne de manière importante. Comme on a vu apparaître la moule zébrée, par exemple, dans nos eaux, alors qu'il n'y en avait pas autrefois. C'était une chose exogène qui est rentrée dans le milieu.

1710 Alors, merci de l'article et on le déposera certainement dans la documentation. Ça va venir nourrir la réflexion sur cet effet-là mal connu jusqu'à maintenant.

**LA PRÉSIDENTE :**

1715 Monsieur Fortin, vous vouliez ajouter?

**M. PIERRE FORTIN :**

1720 Oui. Et, ma dernière proposition, si vous l'acceptez, on tenterait de rejoindre monsieur Jacques Dupont chez lui, qui était en disponibilité pour les besoins de la cause, qui est un spécialiste, qui est le chef de service du suivi de l'état de l'environnement au ministère de l'Environnement et vous pourriez peut-être poser l'ensemble des questions sur les cyanobactéries.

1725 Ça fait que je ne sais pas si, techniquement, monsieur Dupont est déjà en ligne.

**LA PRÉSIDENTE :**

1730 Non. Dans deux minutes, qu'on me dit. Ça ne devrait pas tarder.

**M. PIERRE FORTIN :**

C'est beau.

1735 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Poissant?

1740 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

1745 Je ne sais pas si je peux apporter un complément aussi sur les microcystines. Peut-être que ça a déjà été mentionné dans d'autres séances – vous me le direz – la difficulté de se débarrasser des microcystines dans les usines de filtration d'eau potable. Personnellement, ça nous préoccupe beaucoup en santé publique, parce que ce n'est pas quelque chose qui est facile à se débarrasser, à la fois les cyanobactéries, et à la fois les microcystines.

1750 Ce qui se passe, c'est que à mesure que la saison avance, les cyanobactéries, quand elles meurent, la cellule éclate, puis c'est là qu'elles libèrent leurs toxines. Alors, tout le processus – vous pourriez demander, c'est monsieur Hiep Trinh-Viet au ministère de l'Environnement qui me l'a expliqué, j'essaie de vous le répéter à peu près comme je l'ai compris – tout le processus consiste à réussir à enlever les bactéries, les cyanobactéries sans les briser, pour pas qu'elles libèrent la microcystine, parce que la microcystine, une fois dans l'eau potable, bien, c'est une molécule qui est toxique puis qui reste dans le réseau d'eau potable.

1755 En ce qui nous concerne en santé publique, c'est pour ça que l'eutrophisation des cours d'eau nous inquiète. Enfin, c'est un des grands facteurs qui fait que ça nous inquiète tellement. Ce n'est pas à cause des nitrates eux-mêmes, c'est à cause de ce genre de sous-produit dont il est très difficile de se débarrasser à l'usine de traitement de l'eau.

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

On a monsieur Dupont en ligne. Bonsoir, monsieur Dupont!

1765 **M. JACQUES DUPONT :**

Bonsoir, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

1770 Bonsoir! Alors, je vais céder la parole à monsieur Beauchamp qui veut vous entretenir de cyanobactéries.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1775 Alors, monsieur Dupont, à plusieurs occasions, les gens s'inquiètent à l'égard de la présence des cyanobactéries. On a un peu discuté entre nous, ici, pour savoir de quoi on parle quand on évoque ça. Et, ce que je veux savoir, entre autres, c'est est-ce que c'est quelque chose de nouveau? Et, est-ce que ce sont des plantes exogènes qui sont en train de pénétrer dans notre milieu? Ou si ce sont des choses qui ont toujours été là et qui profitent maintenant  
1780 d'une dégradation du milieu?

**M. JACQUES DUPONT :**

1785 Bon, la question est toujours un peu complexe, mais ce qu'on peut mentionner, c'est que dans les eaux de surface, au Québec, les cyanobactéries ont toujours été là. Donc, dans un lac qui est en santé, dans un lac qui est sain, on va retrouver des cyanobactéries mais en faible quantité. Normalement, ce sont des concentrations qui sont faibles et qui ne causent aucun problème.

1790 Le problème avec la cyanobactérie, c'est lorsqu'on va voir un enrichissement en phosphore du lac, lorsque le lac s'eutrophise...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1795 Il est toujours lié au phosphore ou s'il est lié aussi à l'azote?

**M. JACQUES DUPONT :**

1800 C'est surtout lié au phosphore dans les eaux de surface continentales. Dans les eaux estuariennes et côtières, on peut avoir des problèmes de blooms d'algues de cyanobactéries en milieu marin. Mais normalement, lorsqu'on parle au Québec, les eaux naturelles de surface, c'est surtout lié au phosphore que le problème se situe.

1805 Donc, lorsqu'on a un enrichissement en phosphore important, lorsque le critère de qualité de l'eau pour l'eutrophisation est dépassé, on peut avoir des problèmes de prolifération d'algues, surtout en période de temps sec l'été lorsque la température de l'eau est très chaude, et c'est les proliférations importantes de ces cyanobactéries-là qui peuvent causer problème. Pas lorsque le bloom d'algues est présent, mais lorsque ces organismes-là meurent. Parce que lors de la mort des cellules, il peut y avoir certaines espèces de cyanobactéries qui vont laisser  
1810 échapper une toxine, qui peuvent être dangereuses pour l'homme. Mais c'est seulement quelques-unes des nombreuses espèces de cyanobactéries qu'on retrouve dans les lacs.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1815 Dites-moi pourquoi on les appelle *cyanobactéries*? Est-ce qu'il y a du cyanure dedans?

**M. JACQUES DUPONT :**

1820 Non, pas tout à fait. Le nom vient probablement du grec, de bleu pour cyan. La couleur bleue. Parce que ça va donner une couleur bleue, bleuâtre, turquoise, lorsqu'il y a ce genre de prolifération-là. On appelle ça les algues bleues.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1825 Alors, l'algue bleue et la cyanobactérie, c'est la même chose.

**M. JACQUES DUPONT :**

1830 C'est la même chose.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1835 Très bien. Et, donc, ce sont des plantes qu'on avait déjà ici mais qui se développent parce que le milieu marin se dégrade.

**M. JACQUES DUPONT :**

1840 Parce que le milieu lacustre se dégrade. Normalement, on va retrouver ces situations-là, surtout comme dans l'été qu'on vient de passer qui était très, très chaud, on a observé cette situation-là dans plusieurs plans d'eau du Québec et même dans certaines rivières, à cause des conditions de sécheresse importantes et aussi du niveau de nutriments qui était très élevé dans ces milieux-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1845 C'est entendu, si, en plus, on a des lisiers ou des fumiers qui sont lourds en phosphore, ça va accentuer le phénomène.

**M. JACQUES DUPONT :**

1850

C'est sûr que peu importe la source, c'est sûr que s'il y a des apports en phosphore qui proviennent de l'épandage agricole ou, encore, d'origine soit périurbaine ou peu importe l'origine du phosphore, si on dépasse certains seuils critiques, on parle de 20 microgrammes par litre dans les eaux de lac, et 30 microgrammes par litre dans les eaux de rivière, on peut

1855

s'attendre à avoir ce genre de situation-là. Surtout s'il y a des périodes très chaudes où il n'y a pas eu de pluie pendant longtemps, on peut avoir ce genre de prolifération-là qui est très désagréable et très visuelle aussi.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1860

Et, à ce moment-là, est-ce qu'il y a un danger pour les baigneurs?

**M. JACQUES DUPONT :**

1865

Lorsqu'on a un bloom important, comme il y en a eu dans certains secteurs du Québec, comme la baie Missisquoi, lorsqu'il y a un bloom très important, on recommande de ne pas se baigner. Pourquoi? Parce qu'on ne sait jamais d'avance si le bloom peut être toxique ou non. Pour la plupart du temps, il ne le sera pas. Mais on ne prend pas de chance, on prend le principe de précaution. Et, comme ça prend du temps à faire analyser pour les cyanobactéries

1870

ou encore les produits comme la microcystine, ça peut prendre une semaine ou deux avant d'avoir les résultats parce que c'est très complexe au niveau laboratoire, on préfère, à ce moment-là, appliquer le principe de précaution et éviter que certains problèmes puissent survenir.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1875

Monsieur Poissant, ici dans l'audience, de la santé de la région de l'Outaouais, évoquait l'idée que la présence de cyanobactéries risque de rendre le traitement de l'eau potable plus difficile.

1880

**M. JACQUES DUPONT :**

C'est possible. Je ne suis pas un expert en eau potable. Il est peut-être mieux placé que moi pour répondre à cette question-là. Il faudrait que j'en parle à des spécialistes au ministère.

1885

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien. Merci. Je ne sais pas si mes collègues ont des questions. Oui.



1890 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis, à vous la parole.

1895 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

J'aurais une question sur la pollution atmosphérique. Est-ce que c'est encore dans votre champ d'expertise?

1900 **M. JACQUES DUPONT :**

C'est toujours dans mon champ d'expertise.

1905 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

D'accord. Parce qu'on a eu à plusieurs reprises des questions concernant les émissions de H<sub>2</sub>S, et H<sub>2</sub>S, j'entends au niveau de l'atmosphère parfois assez loin des porcheries. Et puis, on nous disait que c'était quelque chose qui était extrêmement élevé.

1910 Par contre, moi, en allant fouiller sur les pages Web du ministère de l'Environnement, j'ai retrouvé des informations se rendant jusqu'en 1994, qui ne signalent pas en aucune façon des problèmes majeurs avec le H<sub>2</sub>S au Québec.

1915 Je me demandais s'il y a, après 1994, peut-être certaines informations à ce sujet-là, et s'il y aurait peut-être de l'information qui pourrait être présentée à l'audience, qui pourrait peut-être rassurer les gens en ce qui concerne cette question de H<sub>2</sub>S à l'atmosphère.

**M. JACQUES DUPONT :**

1920 C'est une bonne question. Je n'ai pas nécessairement la réponse à cette question-là. On sait très bien que la problématique au niveau du soufre est souvent liée au SO<sub>2</sub> d'origine industrielle. Mais dans le cas du H<sub>2</sub>S, je ne sais pas s'il y a des données récentes de disponibles. Il faudrait que je vérifie avec des collègues.

1925 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Moi, ce que j'ai trouvé pour la qualité de l'air, ça s'arrêtait en 1994, dans vos pages Web.

**M. JACQUES DUPONT :**

1930

Mais, c'est comme je vous dis, j'ai travaillé longtemps sur le dossier des précipitations acides, mais le H<sub>2</sub>S n'est pas vraiment dans mon domaine d'expertise.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1935

D'accord. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1940

Alors, monsieur Dupont, on vous remercie pour votre participation à cette séance.

**M. JACQUES DUPONT :**

1945

Ça me fait plaisir, madame la présidente.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Comment vous aimez ça passer vos veillées près de l'appareil?

1950

**M. JACQUES DUPONT :**

Ah! bien, je suis un habitué des milieux aquatiques, ça me fait plaisir. Je trouve ça bien. Ça serait mieux être parmi vous, mais c'est difficile.

1955

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Peut-être un ajout, monsieur Dupont. Est-ce que concernant le H<sub>2</sub>S, c'est quelque chose que vous pourriez nous trouver et informer vos collègues du ministère de l'Environnement, ici?

1960

**M. JACQUES DUPONT :**

Je vais demander à mon collègue, le chef de service des milieux atmosphériques, de me fournir l'information, si elle est disponible, sur le H<sub>2</sub>S. Si on a de l'information, je vais vous la trouver.

1965

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

1970

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci, monsieur Dupont.

1975 **M. JACQUES DUPONT :**

Ça me fait plaisir.

1980 **LA PRÉSIDENTE :**

1985 Il n'y a personne d'inscrit au registre? Alors, ce que je vous propose, c'est qu'on mette fin à cette soirée. Mes collègues et moi allons revenir demain après-midi en séance publique, avec un certain nombre de questions. S'il y a des citoyens qui s'inscrivent au registre, bien, on entendra leurs questions également. Mais pour ce soir, parce que sinon ça peut être décousu, j'aime mieux qu'on regroupe nos questions et qu'on les formule demain dans un certain ordre.

Alors, on ajourne et on se revoit demain à 13 h 30. Merci.

\*\*\*\*\*

1990 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

1995 ET J'AI SIGNÉ:

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**